

2.1 - Les membres professeur-e-s de l'UQAM

Ces personnes deviennent membres sur une base volontaire en soumettant une demande d'accréditation au Conseil de l'Institut.

Les critères d'habilitation pour cette catégorie de membres sont les suivants :

 **Les critères d'habilitation pour cette catégorie de membres sont les suivants :**

Les critères d'habilitation pour cette catégorie de membres sont les suivants :

- Déposer une demande d'accréditation auprès de l'Institut;
- Travailler dans une perspective féministe, c'est-à-dire être engagé-e dans l'enseignement, la recherche ou l'intervention dans le champ de recherches et d'études féministes;
- Adhérer aux objectifs généraux promus par l'Institut;
- Faire preuve par des publications ou des travaux de création reconnus, de sa compétence dans le champ de recherches et d'études féministes;

Ou

- Avoir obtenu, au cours des deux dernières années, des subventions, des commandites ou des contrats d'organismes reconnus, pour des travaux poursuivis ou à poursuivre dans le champ de recherches et d'études féministes.

 **Bon à savoir!**

La durée de l'accréditation est de 5 ans.